

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 14 mars 2014 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1407091X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Travaux de génie civil dans le cadre du prolongement de la ligne 14 à Mairie-de-Saint-Ouen. Lot T01 : de Saint-Lazare à Clichy - Saint-Ouen

Le conseil approuve le projet de marché pour les travaux de génie civil de Saint-Lazare à Clichy - Saint-Ouen (lot T01) dans le cadre du prolongement de la ligne 14 à Mairie-de-Saint-Ouen pour un montant total de 219 804 877,43 € (HT) sur une durée de soixante mois.

Le commissaire du Gouvernement a donné son accord à l'exécution immédiate de cette délibération.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN